

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **Numéro de version:** 2.1/CH-FR
- **Date de création:** 08.11.2016
- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *Anti Moisissures*
- **Assortiment:** MELLERUD CLASSIC
- **Code du produit** 2052000098
- **EAN:** 4004666000097
- **Types d'emballage:** 0,5 l flacon rectangulaire avec pistolet pulvérisateur
- **Numéro d'enregistrement** Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir section 3.
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Le spray anti-moisissures. Destinés au grand public.
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MELLERUD CHEMIE GmbH
Bernhard-Röttgen-Waldweg 20
41379 Brüggen
Allemagne

- Numéro de téléphone: +49 (0)2163 / 950 90 - 0
Numéro de fax: +49 (0)2163 / 950 90 - 227
E-mail: service@mellerud.de
www.mellerud.de
- **Distributeur/Importateur:**
SFS Unimarket AG
DistributionsService
Thaler Str. 67
CH-9424 Rheineck
Suisse

- Telefon Nr. +41 71 886 28 28
Fax. Nr. +41 71 886 28 80
www.sfsunimarket.biz
- **Service chargé des renseignements :**
Département recherche & développement
E-mail: labor@mellerud.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
- **Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:**
SFS Unimarket AG
0041-71-886 28 28 (Uniquement pendant les heures de bureau: Lundi au vendredi 8.00-16.00 Uhr.)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

- | | | |
|-------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Met. Corr. 1 | H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| Skin Irrit. 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| Eye Dam. 1 | H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Aquatic Acute 1 | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Aquatic Chronic 2 | H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hypochlorite de sodium

· **Mentions de danger**

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les brouillards.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P501 Rapporter le contenu/récipient au point de vente ou éliminer dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

· **Indications complémentaires:**

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

(suite page 3)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 2)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances** Ce produit est un mélange.
- **3.2 Préparations**

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Reg.nr.: 01-2119488154-34-XXXX	hypochlorite de sodium Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	2,5-<5%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Reg.nr.: 01-2119485498-19-XXXX	carbonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	2,5-<5%

· **SVHC**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de blanchiment chlorés, phosphonates, agents de surface non ioniques	< 5%
-----------------------------------------------------------------------------	------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes au moins et consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact

· **après ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (seulement si la personne est consciente).

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 4)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Jet d'eau (si possible, éviter le jet puissant). Adapter les mesures d'extinction aux conditions extérieures. Les extincteurs du commerce sont suffisants pour un feu naissant. Le produit en lui-même ne brûle pas.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour ce mélange.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Chlorine.

Dioxyde de chlore

Gaz hydrochlorique (HCl)

Oxyde d'azote (NOx)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Rafrâchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Risque d'éclatement du récipient en cas de fort échauffement: Danger d'explosion!

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Veiller à une aération suffisante

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir le produit répandu.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat, voir Section 8.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Éviter le contact avec les acides.

(suite page 5)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lire l'étiquette avant utilisation.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Prévoir une douche oculaire et des installations sanitaires près du lieu de travail.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec les acides.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas combustible

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas porter de bijoux serrés autour du bras ou des doigts.

Equipement de protection requis uniquement en cas d'utilisation professionnelle/industrielle ou gros emballages (non ménagers).

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Prévoir des sols résistant au lessivage

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : polyéthylène

Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Ne pas utiliser de récipient en zinc.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas conserver avec des métaux

Ne pas conserver avec des textiles

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker dans le noir

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre les impuretés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

(suite page 6)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 5)

- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement
- **Température de stockage recommandée** : +2 °C á +8 °C
- **Classes de stockage CS (Suisse)**: Matières caustiques et corrosives (CS 8)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Voir section 1.2.1
- Trouvez davantage de produits sur www.mellerud.de

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle** Valable pour Suisse
- **8.1.1 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **8.1.2 DNEL**
- **Travailleurs**

· **Long terme –effets systémiques:**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Inhalatoire	DNEL	1,55 mg/m ³ (ouvriers)
-------------	------	-----------------------------------

· **Aiguë–effets systémiques:**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Inhalatoire	DNEL	3,1 mg/m ³ (ouvriers)
-------------	------	----------------------------------

· **Population générale**

· **Long terme –effets systémiques:**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Oral	DNEL	0,26 mg/kg-bw/day (population générale)
------	------	-----------------------------------------

Inhalatoire	DNEL	1,55 mg/m ³ (population générale)
-------------	------	----------------------------------------------

· **8.1.3 PNEC**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

PNEC eau	0,00021 mg/l (eau douce)
	0,000042 mg/l (eau de mer)
	0,00026 mg/l (libération sporadique)
PNEC usines de traitement des égouts	0,03 mg/l (station d'épuration)

- **8.1.4 Composants présentant des valeurs limites biologiques:** Aucune donnée disponible.
- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **8.2.1 Contrôles techniques appropriés**

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Voir section 7.1.

(suite page 7)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 6)

· **8.2.2 Equipement de protection individuel :**

Des vêtements de protection appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substance manipulée.

· **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :**

Filtre combiné B-P (Couleur: gris-blanc)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

· **Protection des mains :**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc naturel (Latex)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Par exemple, Vital 117 (Mapa GmbH)

· **Temps de pénétration du matériau des gants** > 480 min

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques conforme EN 166.

· **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

· **8.2.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** Voir les sections 6 et 7.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **9.1.1 Aspect:**

· **Forme :** Liquide

· **Couleur :** Jaune

· **Odeur :** Chlorée

· **Seuil olfactif:** Information non disponible.

· **9.1.2 Données importantes pour la sécurité:**

· **valeur du pH à 20 °C:** 11,0 < pH ≤ 11,4

· **Modification d'état**

· **Point de fusion :** Pas de données disponibles.

· **Point d'ébullition :** 102 °C

· **Point d'éclair :** Pas d'importance au niveau sécurité.

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 8/17

Date d'impression : 08.11.2016

Révision: 08.11.2016

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 7)

· Température d'inflammation :	Aucune donnée disponible
· Température de décomposition :	Pas de données disponibles.
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes	non applicable.
· Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
· Densité à 20 °C:	1106 kg/m ³ (ISO 387)
· Densité relative. à 20 °C	1,106 (ISO 15212-1)
· Densité de vapeur.	Pas de données disponibles.
· Vitesse d'évaporation.	Pas de données disponibles.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
· Viscosité :	
dynamique :	Aucune donnée disponible
cinématique :	Aucune donnée disponible
· 9.1.3 Risques physique:	
· Corrosif pour les métaux	
Évaluation/Classification:	Peut être corrosif pour les métaux.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir section 10.3.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
 Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
 Températures >200 °C
 Lumière
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 Corrode les métaux
 En cas d'action exercée par des acides, formation de chlore
 Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 Acides (décomposition violente avec dégagement de chlore)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 9/17

Date d'impression : 08.11.2016

Révision: 08.11.2016

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 8)

Agent de réduction

Substances inflammables

Oxydants forts

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie: voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· **Toxicité aiguë :** Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral	ATE mix	>5000 mg/kg (Méthode de calcul)
Dermique	ATE mix	>5000 mg/kg (Méthode de calcul)
Inhalatoire	ATE mix dust/mist	>5000 mg/l/4h (Méthode de calcul)

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Oral	LD50	8200 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h/Dampf	> 10500 mg/l (rat)

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	2800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin) (EPA 16 CFR 1500.40)

Conclusion/Résumé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

corrosion cutanée/irritation cutanée

Ingrédients déterminantes pour la classification :

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Résultat/évaluation	Corrosif pour la peau (catégorie 1B)	(Source: FDS Fournisseurs)
---------------------	--------------------------------------	----------------------------

Conclusion/Résumé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

Provoque une irritation cutanée.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Ingrédients déterminantes pour la classification :

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Résultat/évaluation	Effets irréversibles sur les yeux (Catégorie 1)	(Source: FDS Fournisseurs)
---------------------	-------------------------------------------------	----------------------------

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Résultat/évaluation	Irritation des yeux (Catégorie 2)	(lapin) (EPA 16 CFR 1500.42) IUCLID
---------------------	-----------------------------------	----------------------------------------

Conclusion/Résumé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

(suite page 10)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 9)

Provoque des lésions oculaires graves.

· **sensibilisation respiratoire ou cutanée**

· **Ingrédients déterminantes pour la classification** : Non.

· **Conclusion/Résumé**

Aucun effet de sensibilisation connu.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique** : Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

· **Ingrédients déterminantes pour la classification** :

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

NOEC/28d 0,04 mg/l (poisson)

Goodman (1983)

EC50/48 h 0,141 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

Gallagher (2009)

LC50/96 h 0,032 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))

Thatcher, 1978

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

EC50/48 h 265 mg/l (Daphnia magna (puces d'eau))

IUCLID

LC50/96 h 300 mg/l (Lepomis macrochirus (crapet arlequin))

IUCLID

· **Conclusion/Résumé**

Danger pour le milieu aquatique, danger aigu, catégorie 1 et danger chronique, catégorie 2. La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium

Biodégradabilité (inapplicable)

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

(suite page 11)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 10)

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Biodégradabilité (inapplicable)

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

· **Conclusion/Résumé**

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Conclusion/Résumé** Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques :**

· **Remarque :**

Très toxique chez les poissons.

Effet nocif sur des poissons, le plancton et les organismes sessiles par possible modification du pH.

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **13.1.1 Élimination appropriée / Produit:**

Recommandation :

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.

· **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

20 00 00	Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 12/17

Date d'impression : 08.11.2016

Révision: 08.11.2016

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 11)

20 01 00	Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01)
20 01 29	Détergents contenant des substances dangereuses Classification: ds = les déchets spéciaux
15 00 00	Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs)
15 01 00	Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes)
15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux Classification: ds = les déchets spéciaux

· **13.1.2 Élimination appropriée / Emballage:**

· **Recommandation :**

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **Numéro ONU**

· **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA**

UN1719

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/RID/ADN**

UN1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYPOCHLORITE EN SOLUTION), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· **IMDG**

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (HYPOCHLORITE SOLUTION), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (HYPOCHLORITE SOLUTION)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/RID/ADN**



· **Classe**

8 (C5) Matières corrosives.

· **Étiquette**

8

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 13/17

Date d'impression : 08.11.2016

Révision: 08.11.2016

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 12)

· **IMDG**



- **Class** 8 Matières corrosives.
- **Label** 8
- **IATA**



- **Class** 8 Matières corrosives.
- **Label** 8

- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR,RID,ADN, IMDG, IATA** III

- **Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium
- **Polluant marin :** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (ADR/RID/ADN):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
- **Indice Kemler :** 80
- **No EMS :** F-A,S-B
- **Segregation groups** Alkalis
- **Stowage Category** A
- **Segregation Code** SG22 Stow "away from" ammonium salts
SG35 Stow "separated from" acids.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport :**
- **ADR/RID/ADN**
- **Quantités exceptées (EQ):** E2
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** E

(suite page 14)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 13)

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 1L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(HYPOCHLORITE EN SOLUTION), 8, III, DANGEREUX
POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Règlements et directives européens:**
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- **Règlement (UE) no 528/2012 le marché et l'utilisation des produits biocides:**
Ce produit est un biocide au sens du règlement (UE) no 528/2012. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- **Type de formulation:** Prêt à utiliser la pompe de pulvérisation
- **Substance(s) active(s):** hypochlorite de sodium 4,9 g/ 100 g
- **Types des Produits Biocides:**
Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
- **Les catégories d'utilisateurs auxquels le produit biocide est limité:**
Ménages privés / public général / consommateurs
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO** E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Ordonnance sur les produits biocides (OPBio, SR 813.12):**
- **N° d'autorisation (Suisse):** CHZN0758
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
- **Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM:**
200.000 KG
Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM), RS 814.012
- **Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV):**
Conformément à l'ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV), le mélange est exonéré de la taxe (<3,0% en COV).

(suite page 15)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 14)

- **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· **16.1 Indications de changement:**

Nouvelle version parce que règlement de l'Union européenne (CE) No 2015/830.

· **16.2 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral):**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **16.3 Remarques pour formation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **16.4 Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Les données bibliographiques et/ou les rapports de recherche sont disponibles auprès du fabricant.

FDS des fournisseurs de Matières Premières

Règlement (CE) Non 1907/2006, relatif au registre, l'évaluation, l'autorisation et la restriction les substances et les préparations chimiques (REACH).

GESTIS base de données chimique (www.dguv.de/bgia/de/gestis/stoffdb/index.jsp)

Gefahrstoffinformationssystem, GisChem (www.gischem.de)

eChemPortal (http://www.echemportal.org/echemportal/index?pageID=0&request_locale=en)

TOXNET (<http://toxnet.nlm.nih.gov/index.html>)

Directive 67/548/CEE, relative au rapprochement des dispositions légales, réglementaires et administratives en matière de classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses.

· **16.5 Autres Informations:**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

· **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE)N° 1207/2008 [CLP]:**

Skin Irrit. 2, H315: Méthode de calcul

Eye. Dam. 1, H318: Méthode de calcul

Met. Corr. 1, H290: D'après les données d'essais

Aquatic Acute 1, H400: Méthode de calcul

Aquatic Chronic 2, H411: Méthode de calcul

· **Service établissant la fiche technique :** Département recherche & développement

· **Contact :**

M. Christian Geerlings

geerlings@mellerud.de

M. Robert Winkler

winkler@mellerud.de

(suite page 16)

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 15)

16.6 Acronymes et abréviations:

ETA Estimation de la toxicité aiguë
 ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
 ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
 CEN Comité européen de normalisation
 C&E Classification et étiquetage
 CLP Classification Labelling Packaging [Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008]
 CAS Numéro du Chemical Abstract Service
 COM Commission européenne
 CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
 CSA Évaluation de la sécurité chimique
 CSR Rapport sur la sécurité chimique
 DNEL Dose dérivée sans effet
 DPD Directive 99/45/CE relative aux préparations dangereuses
 DSD Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
 DU Utilisateur en aval
 DUCC Groupe de coordination des utilisateurs en aval de produits chimiques
 EEE Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
 ECB European Chemicals Bureau (Bureau européen des produits chimiques)
 ECHA Agence européenne des produits chimiques
 Numéro CE Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
 EINECS Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
 ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées
 FR Norme européenne
 PE Parlement européen
 NQE Norme de qualité environnementale
 FDS_e Fiche de données de sécurité étendue (FDS avec SE joint)
 UE Union européenne
 Euphrac Catalogue européen de phrases normalisées
 CED Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
 SEG Scénario d'exposition générique
 SGH Système général harmonisé
 SH Santé humaine
 IATA Association internationale du transport aérien
 OACI-TI Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
 IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses
 IMSBC Code maritime international des cargaisons solides en vrac
 TI Technologies de l'information
 IUCLID International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées)
 IUPAC Union internationale de chimie pure et appliquée
 CCR Centre commun de recherche
 Kow Coefficient de partage octanol-eau
 CL50 Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
 DL50 Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
 EL Entité légale
 LCS limite de concentration spécifique
 LCG limite de concentration générique

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Page : 17/17

Date d'impression : 08.11.2016

Révision: 08.11.2016

Nom du produit *Anti Moisissures*

(suite de la page 16)

LoW ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htmListe de déchets (voir)
 LR Lead Registrant (Déclarant principal)
 F/I Fabricant/Importateur
 EM État membre
 FS Fiche signalétique
 CO Conditions opératoires
 OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
 OCDE-GTNM Groupe de travail sur les nanomatériaux manufacturés de l'OCDE
 VLEP Valeur limite d'exposition professionnelle
 OSHA Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
 PBT Persistant, bioaccumulable et toxique
 PEC Concentration prédite sans effet
 PNEC Concentration(s) prédite(s) sans effet
 EPI Équipement de protection individuelle
 R(Q)SA Relation (quantitative) structure-activité
 REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 RID Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises)
 RIP REACH Implementation Project (Projet de mise en oeuvre de REACH)
 RMM Mesure de gestion des risques
 APR Appareil de protection respiratoire
 FDS Fiche de données de sécurité
 FEIS Forum d'échange d'informations sur les substances
 PME Petites et moyennes entreprises
 STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 (STOT) RE Exposition répétée
 (STOT) SE Exposition unique
 SVHC Substances extrêmement préoccupantes
 UIC Union des Industries Chimiques
 NU Nations Unies
 VCI Fédération allemande de l'industrie chimique
 vPvB Très persistant et très bioaccumulable

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.

CH/FR